

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 31 mars 2022**

Objet : Modification des Bordereaux de Prix Unitaire (BPU) sur le marché de travaux n°2020-02-001 « Accord-Cadre à bons de commande pour la réalisation d'études et de travaux pour des infrastructures de communications électroniques »

Lot1 : Département de la Haute-Vienne

Lot2 : Département de la Creuse

Lot3 : Département de la Corrèze

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-deux mars 2022, se réunit en session ordinaire, en salle Ile de Vassivière au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 36 (dont 7 procurations) - 116 voix

Votants : 36 Pour soit 116 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP – PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mme Patricia BUISSON – (procuration donnée à Mme Rome) – 6 voix
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mr Stéphane DELAUTRETTE - 1 voix - VISIO
Mr Joël FORESTIER – (suppléant de Mr Le Gouffe) – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix – VISIO
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – PRESENTIEL
Mr Vincent LEONIE – (Procuration donnée à JM Bost) - 2 voix
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F.Comby) – 1 voix - VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président de la CC POL
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président CC Briance Combadre
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président du Conseil Départemental Haute-Vienne
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL – (et sa suppléante) - 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Adjointe au Maire de Limoges
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC ELAN
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20220331-CS103_D821-

N°821-1

Dans le cadre de l'exécution du marché Réalisation d'études et de travaux pour des infrastructures de communications électroniques, il est nécessaire d'actualiser les Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) sur chacun des 3 lots

En effet, il convient, en accord avec les titulaires, de compléter les BPU en y intégrant deux prestations supplémentaires (cf cellules en jaune) relatives à des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la bonne exécution des opérations d'effacements de réseaux coordonnés ou dévoiements de réseaux

Certaines opérations (modification de la voirie existante, effacements de réseaux aériens, dévoiements) ont des impacts conséquents sur les concessionnaires de réseaux, qui doivent être capables de s'adapter en fonction du projet afin de préparer en amont, collectivement et en accord avec toutes les parties-prenantes, les infrastructures nécessaires à la modification de réseau demandée.

Dans ce type de situations, un certain nombre d'actions concrètes sont à réaliser par DORSAL, en charge de la gestion des opérations de modifications du réseau exploité par NATHD (AMOA complet – visites terrains / assistance technique et administrative) :

- Visite sur site avec pré-piquetage en coordination avec l'entité pilotant techniquement le projet global (BE mandaté par l'AODE par exemple) afin de valider la faisabilité, les infrastructures en génie civil nécessaires, distinguer les mutualisables des non mutualisables, valider le besoin en capacité (nombre et diamètres des fourreaux dédiés), identifier les câbles impactés
- Validation des plans d'infrastructure avant travaux de l'entité pilotant le projet global (AODE, Département, etc) : sur plan, vérification que les installations prévues par l'AODE correspondent bien au besoin remonté sur site initialement et permettront l'enfouissement effectif de la fibre par la suite
- Réalisation des demandes de Permission de Voirie pour la partie des infrastructures réalisées par ou remises à DORSAL (quand la nécessité terrain fait que des fourreaux sont nécessaires uniquement pour DORSAL, en dehors de l'emprise de l'effacement par exemple)
- Ouverture du ticket RT initial permettant d'initier le processus pour la partie optique
- Participation à la réunion de lancement de travaux, suivi des CR chantier, participation aux réunions de chantier quand cela est nécessaire et souhaité par l'entité pilotant le projet
- Réception des infrastructures dédiées à la fibre posées par l'AODE (ou autre collectivité) lors de l'aiguillage : vérification sur place que les infrastructures livrées permettront bien l'enfouissement fibre optique et correspondent au besoin
- Validation des plans dits « MAD » (DOE de l'infrastructure réalisée par l'AODE) : réception et analyse des plans, comparaison avec ce qui était prévu et ce qui est réalisé sur terrain, validation des modifications et de leur inconséquence sur la faisabilité pour la fibre optique

L'ensemble de ces opérations sont des pré-requis à l'étude concrète pour la fibre optique (livraison des plans d'exécution dits « EXE »).

DORSAL ne disposant pas de moyens humains pour assurer ce type de prestations, il est proposé de pouvoir les déléguer au titulaire du marché « Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'études et de travaux pour des infrastructures de communications électroniques ».

Dans certaines situations de travaux ne nécessitant pas une assistance complète, les prestations suivantes sont proposées en soutien de DORSAL (AMOA partiel – assistance administrative) :

- Validation des plans d'infrastructure avant travaux de l'entité pilotant le projet global (AODE, Département, etc) : sur plan, vérification que les installations prévues par l'AODE correspondent bien au besoin et permettront l'enfouissement effectif de la fibre par la suite
- Réalisation des demandes de Permission de Voirie pour la partie des infrastructures réalisées par ou remises à DORSAL (quand la nécessité terrain fait que des fourreaux sont nécessaires uniquement pour DORSAL, en dehors de l'emprise de l'effacement par exemple)
- Validation des plans dits « MAD » (DOE de l'infrastructure réalisée par l'AODE) : réception et analyse des plans, comparaison avec ce qui était prévu, validation des modifications et de leur inconséquence sur la faisabilité pour la fibre optique

Ces deux prestations seront mises en œuvre sur décision de DORSAL, en fonction des besoins identifiés vis à vis des opérations qui seront proposées, via l'émission d'un bon de commande.

Périmètre de cet accompagnement (AMOA complète ou partielle) :

- effacements de réseaux par les AODE
- dévoiements par une collectivité pour créations d'ouvrages/aménagements de voirie
- extensions importantes mutualisées avec d'autres acteurs et nécessitant une implication forte en amont du projet

S'agissant des modalités juridiques, conformément à l'article 14 du CCAG Travaux et d'un point de vue opérationnel, ces BPU actualisés, seront notifiés aux titulaires par un ordre de service. Ces nouveaux prix sont alors provisoires et permettent de régler les acomptes mensuels aux titulaires le temps d'arrêter les prix définitifs.

Il revient au Comité Syndical de délibérer sur ces prix nouveaux. A validation par celui-ci, les prix deviendront définitifs et feront l'objet d'un avenant.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'accepter les BPU actualisés ci-annexés,**
- **d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL

